

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 41 (2014)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Nouvelles du Palais fédéral

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Suisse en tant que puissance protectrice

Début 2014, le président de la Confédération Didier Burkhalter a rencontré le ministre américain des Affaires étrangères John Kerry à Davos et le vice-président Joe Biden à la Maison-Blanche. À ces occasions, les interlocuteurs américains n'ont pas manqué de remercier la Suisse pour le rôle de puissance protectrice qu'elle exerce pour les États-Unis. Plus qu'une simple courtoisie, ces remerciements témoignent de l'estime pour les services rendus par la Suisse, garants de notre fiabilité, de notre crédibilité et de notre discréetion.

La mission de «puissance protectrice» désigne un mandat de conciliation exercé par un pays chargé de garantir un minimum de contacts réciproques entre deux États n'entretenant aucune relation diplomatique et/ou consulaire. Il convient de distinguer deux types de mandats : le «mandat de Genève» et le «mandat de Vienne». Plutôt rare, le «mandat de Genève» repose sur le droit international humanitaire. Sa tâche première est d'assurer la bonne application des Conventions de Genève de 1949 et le traitement adéquat des civils, des prisonniers de guerre et des blessés. Les activités basées sur le «mandat de Genève» sont la plupart du temps directement prises en charge par le CIRC (Comité international de la Croix-Rouge).

Aujourd'hui, le mandat de puissance protectrice fait généralement référence à une représentation d'intérêts au sens du «mandat de Vienne». Elle est axée sur les relations diplomatiques et consulaires entre deux États et repose sur la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 ainsi que sur la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963.

En ce qui concerne le contenu concret du mandat de puissance protectrice, on peut faire la distinction entre un volet plutôt technico-humanitaire et un autre plutôt politique. Le volet technico-humanitaire prévoit en premier lieu la prise en charge de tâches diplomatiques et consulaires classiques, par exemple la transmission de messages, l'encadrement des ressortissants du pays représenté, la protection de la propriété de ce dernier et la délivrance de passeports et de visas. Dans la pratique, une partie des tâches consulaires est

aujourd'hui également assurée par des «sections des intérêts» des États représentés. Le mandat que la Suisse assume pour les États-Unis à Cuba en est un parfait exemple. Depuis 1977, une section spéciale des intérêts américains, dotée d'un personnel en partie américain et rattachée à l'ambassade de Suisse, s'occupe des tâches consulaires complexes.

Concernant le volet politique, la tâche d'une puissance protectrice consiste souvent, malgré la rupture des relations diplomatiques entre deux États, à maintenir ouvert un canal de communication discret et fiable. Les intérêts ne sont représentés par un État tiers que si les gouvernements de la puissance protectrice et des deux États concernés approuvent l'octroi d'un mandat.

La puissance protectrice est indemnisée par l'État d'envoi pour ses dépenses. Si les activités consulaires sont exécutées par des sections des intérêts des États représentés, les dépenses de la puissance protectrice sont cependant modérées. C'est pour cette raison que la Suisse renonce en partie à une rémunération de ses mandats, par exemple pour les représentations réciproques des intérêts des États-Unis et de Cuba ou de la Géorgie et de la Russie. Les motifs qui poussent la Suisse à assumer la représentation d'intérêts entre États ayant rompu leurs relations sont variés et comprennent la promotion de la paix, l'offre d'un canal de dialogue entre les parties ennemis et le gain en sécurité pour les ressortissants concernés.

La Suisse exerce actuellement six mandats :

- les États-Unis d'Amérique à Cuba (depuis 1961)
- l'Iran en Égypte (1979)
- les États-Unis d'Amérique en Iran (1980)
- Cuba aux États-Unis d'Amérique (1991)
- la Russie en Géorgie (2008)
- la Géorgie en Russie (2009).

### États-Unis - Iran

Une importance particulière doit être accordée au mandat de puissance protectrice suisse (Swiss Protecting Power : SPP) exercé en Iran en faveur des États-Unis. Depuis la

révolution iranienne, la proclamation de la République islamique et la prise d'assaut de l'ambassade américaine à Téhéran par des étudiants révolutionnaires, suivies de la prise en otage, pendant 444 jours, de diplomates américains, les États-Unis ont rompu leurs relations diplomatiques avec l'Iran en avril 1980. Par la suite, le Gouvernement américain a demandé au Conseil fédéral si la Suisse pouvait représenter ses intérêts en Iran. En mai 1980, le Gouvernement suisse a accepté le mandat au sens de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, après avoir obtenu de l'Iran l'accord de prendre en charge du mandat par la Confédération.

### Intérêts étrangers à Téhéran

Une équipe composée de dix collaborateurs représente les intérêts des États-Unis dans des bureaux séparés de l'ambassade suisse à Téhéran. En revanche, le contact avec l'ambassade est étroitement lié au mandat de puissance protectrice aussi bien au niveau administratif que dans les interventions politiques.

Les affaires consulaires de la section «Intérêts étrangers» sont comparables aux tâches d'une chancellerie dans une représentation suisse. À ce jour, la section s'occupe d'environ 10 000 citoyens américains et doubles nationaux enregistrés. Elle assure aussi la protection consulaire de divers ressortissants américains et de doubles nationaux en Iran.

La SPP communique régulièrement avec la section des intérêts étrangers du Département fédéral des affaires étrangères à Berne. Celle-ci sert d'interface dans l'administration fédérale et assure les contacts entre les parties concernées. Elle garantit la communication avec l'ambassade des États-Unis à Berne, par laquelle sont traitées la plupart des affaires



L'équipe de la section «Intérêts étrangers» à l'ambassade de Téhéran : Giulio Haas, ambassadeur, Reza Goorabi, Francine Zuchuat, Nasrin Tademon, Nooshin Davami, Mitra Nasirpoor, Mojdeh Sedighi, Safoura Joorabchi, Emil Wyss, chef de section «Intérêts étrangers» (de g. à dr.)

consulaires avec Téhéran. Le mandat de puissance protectrice s'appuie sur la confiance des Américains et des Iraniens en la Suisse. Le travail de longue date et éprouvé des services suisses impliqués à Téhéran, Washington et Berne est apprécié par les deux États.

### Les États-Unis – Cuba

En 1961, la Suisse se voit confier un mandat de représentation d'intérêts, au lendemain de la révolution cubaine qui avait provoqué une rupture des relations entre les États-Unis et Cuba. Elle assume ce rôle de puissance protectrice dans le cadre de sa politique traditionnelle des bons offices. Le 30 mai 1977, les États-Unis concluent un accord avec Cuba, instituant la création d'une section d'intérêts consulaires à La Havane et à Washington, et leur permettant d'envoyer leurs propres fonctionnaires afin de s'occuper des affaires consulaires dans le cadre de relations bilatérales. La section des intérêts américains à La Havane reste toutefois sous la protection diplomatique de la Confédération. Bien que située dans un bâtiment séparé, elle est rattachée à l'ambassade de Suisse.

Les activités de la section des intérêts américains à La Havane comprennent les services consulaires pour les Américains et les Américaines vivant à Cuba ainsi que les activités visant à défendre les intérêts américains à Cuba. Ces activités sont assurées par des Cubains ainsi que, dans une moindre mesure, par des membres du service diplomatique américain. C'est la raison pour laquelle la représentation de la puissance protectrice suisse est principalement de nature formelle. Dans la pratique, outre les affaires consulaires, les affaires diplomatiques entre les États-Unis et Cuba sont aussi plus souvent exécutées en direct.

Début avril 1991, le Gouvernement cubain confie également à la Suisse la représentation des intérêts de La Havane aux États-Unis, un rôle jusqu'ici endossé par la Tchécoslovaquie.

### Russie - Géorgie

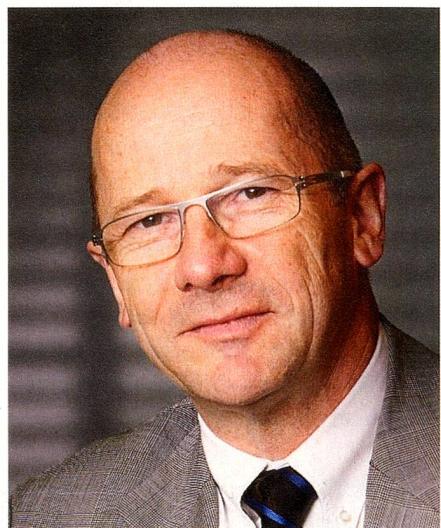
Depuis le tournant de 2008-2009, la Suisse représente les intérêts géorgiens en Russie

et les intérêts russes en Géorgie. Suite au conflit armé d'août 2008 entre les deux pays et à la reconnaissance par la Russie de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, deux provinces géorgiennes séparatistes, la Géorgie a rompu les relations diplomatiques avec son voisin du nord. Au terme de longues négociations, les deux États ont finalement décidé de confier la représentation de leurs intérêts respectifs à la Suisse. Le rôle de la Suisse est très apprécié par la Russie et la Géorgie.

En 2014, durant sa présidence au sein de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), la Suisse agit comme médiateur aux côtés de l'UE et de l'ONU dans les Discussions de Genève sur le conflit géorgien, notamment sur les questions clés des régions séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhasie.

DFAE, DIRECTION POLITIQUE,  
DIVISION AMÉRIQUES

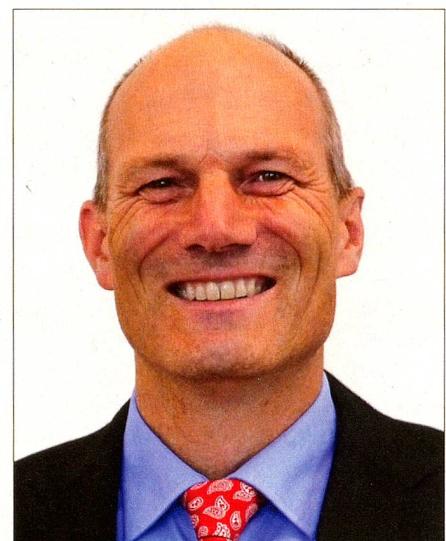
veau mandat. Je suis certain que mon successeur poursuivra ce dialogue et je lui souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de cette tâche passionnante.



**Gerhard Brügger**  
quitte Berne pour rejoindre Accra/Ghana

## Changement de directeur à la Direction consulaire

À partir du 1<sup>er</sup> mai 2014, je prendrai mes nouvelles fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en République du Ghana, en République du Bénin et en République du Togo, avec résidence à Accra. Ma longue carrière professionnelle au sein du DFAE m'amène à quitter une dernière fois Berne, où j'ai développé et dirigé la Direction consulaire à partir de 2010 pendant quatre années intenses et passionnantes. Le contact avec la « Cinquième Suisse » a toujours été l'une de mes priorités. Je garderai un excellent souvenir des échanges intenses avec les délégués du Conseil des Suisses de l'étranger, une expérience aussi instructive que stimulante, qui a considérablement enrichi ma tâche de directeur consulaire. Ce que nos nombreux entretiens m'ont appris me sera également utile dans l'exercice de mon nou-



**Jürg Burri**  
quitte le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour rejoindre le DFAE

J'ai repris le poste de directeur de la Direction consulaire du DFAE le 1<sup>er</sup> mai, succédant ainsi à l'ambassadeur Gerhard Brügger. Je suis enthousiaste à l'idée de promouvoir les intérêts des Suisses et Suisse-ses de l'étranger dans le cadre de ma nouvelle mission. J'ai 49 ans, je suis marié et j'ai quatre enfants. J'ai déjà travaillé au DFAE de 1996 à 2002 et de 2006 à 2009. Au cours de mes études et de mon parcours professionnel, j'ai vécu pendant des périodes plus



**HELPLINE DFAE**

Tél. en Suisse: 0800 24-7-365  
Tél. à l'étranger: +41 800 24-7-365  
E-Mail: helpline@eda.admin.ch  
Skype: helpline-edda



**Conseils aux voyageurs**

[www.dfae.admin.ch/voyages](http://www.dfae.admin.ch/voyages)  
Helpline DFAE +41 (0)800 24-7-365  
[www.twitter.com/travel\\_edadfae](http://www.twitter.com/travel_edadfae)



**itineris**

Inscription en ligne pour les Suisses voyageant à l'étranger

[www.dfae.admin.ch/itineris](http://www.dfae.admin.ch/itineris)

ou moins longues en Espagne, en France, aux États-Unis, en Belgique et en Chine. Après avoir occupé plusieurs postes diplomatiques, j'ai dirigé en dernier lieu le domaine de direction recherche et innovation du SEFRI. Je me réjouis de poursuivre le travail de mon prédécesseur au service de la « Cinquième Suisse », avec le soutien de l'équipe motivée et engagée de la Direction consulaire!

## Publication

La Chancellerie fédérale a publié en mars dernier la brochure « La Confédération en bref 2014 » qui contient des informations actualisées sur les institutions politiques, l'administration et le pouvoir judiciaire en Suisse. Avec quelque 237 000 exemplaires en cinq langues, cette brochure est l'une des publications de l'administration fédérale au plus fort tirage.

Comment est composé le Parlement? Pourquoi faut-il attendre parfois des années jusqu'à l'entrée en vigueur d'une loi ? Combien de personnes travaillent dans l'administration fédérale? Sur quoi portent les décisions du Tribunal fédéral ? La brochure « La Confédération en bref », éditée chaque année par la Chancellerie, apporte des réponses à ces questions. L'ouvrage, qui compte 80 pages, s'adresse à tous ceux qui s'intéressent aux institutions politiques suisses. De nombreuses écoles secondaires et écoles professionnelles s'en servent pour les cours d'instruction civique.

La Chancellerie fédérale a élaboré les textes en étroite collaboration avec les services du Parlement, les départements et le Tribunal fédéral. Ils sont complétés par des graphiques et des photos montrant les employés de la Confédération aux fonctions les plus diverses.

« La Confédération en bref 2014 » paraît dans les quatre langues nationales et en an-

glais. La brochure peut être commandée gratuitement auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique à l'adresse [www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch) (n° d'article 104.617).



### VOTATIONS FÉDÉRALES

Les projets soumis à votation le 28 septembre 2014 n'étaient pas encore connus lors de la clôture de la rédaction de cette brochure.

Dates de votation en 2014: 28 septembre; 30 novembre.

### INITIATIVES POPULAIRES

L'initiative populaire fédérale suivante a été lancée avant la clôture de la rédaction (expiration du délai imparti pour la récolte des signatures entre parenthèses):

- « Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (initiative sur la réparation) » (01.10.2015)

La liste des initiatives populaires actuelles est disponible à l'adresse [www.bk.admin.ch](http://www.bk.admin.ch) > Actualités > Élections et votations > Initiatives en suspens

RESPONSABLE DES PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES DU DFAE:  
PETER ZIMMERLI, SERVICE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER  
BUNDESGASSE 32, CH-3003 BERNE  
TÉLÉPHONE: +41 800 24-7-365  
[WWW.EDA.ADMIN.CH](mailto:WWW.EDA.ADMIN.CH) / E-MAIL: [HELPLINE@EDA.ADMIN.CH](mailto:HELPLINE@EDA.ADMIN.CH)